



République Française
Département LOIRET
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Mairie de Fréville-du-Gâtinais

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

13 JUIN 2023

ID : 045-214561504-20230613-D2023_30-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2023, le 9 Juin à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 30/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/05/2023.

Présents : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, M. BAUNARD Dominique, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

Excusé avant donné procuration : M. PELLETIER Laurent à M. CHENAULT Yohann

Secrétaire de séance : M. BAUNARD Dominique

D2023_30 – Convention de service commun d'archivage

A la demande d'un certain nombre de communes, la Communauté de Communes propose la création d'un service commun d'archivage. Cela consiste à l'expertise et à l'appui juridique et technique d'un archiviste qualifié.

Il est demandé à la commune de se prononcer sur la convention qui établit les champs d'application et les données financières.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant les besoins exprimés par un certain nombre de communes et la Communauté de Communes en matière d'archivage ;

Vu le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ;

Vu la délibération 2023-001 du 24 janvier 2023 de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour la " Mutualisation – Création d'un service commun d'archivage ".

Le Maire propose d'adhérer à ce nouveau service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **décide d'adhérer** au Service Commun d'archivage,
- **autorise** le Maire à signer la présente convention de mise à disposition de service auprès des communes et tout avenant nécessaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/06/2023

Le Maire

M. André POISSON



Le secrétaire de séance,
M. BAUNARD Dominique